

B. Marguerite fille légitime et naturelle de Guillaume Morice et de  
 sa femme Marie Anne épouse de la maison du fouille, née le  
 vingt deux de février 1755, a été le même  
 Gomenec'h, en présence du pape quinze fait signer par  
 et marvaine sont h. Louis et Marguerite le Duesi de cette  
 paroisse, qui ne savent signer. V. S. V. R. de Gomenec'h.



B. Yves fils légitime et naturel de Mathieu et de Suzanne Olivier  
 son épouse du village de Laulne, né le vingt six de février mille sept  
 cent cinquante cinq, a été le même sous baptême par le sousigné recteur  
 dans l'église paroissiale de Gomenec'h, en présence du pape quinze  
 parvain et marvaine sont Yves le cloch de la paroisse de Gomenec'h  
 et Anne le Loppin du celler de Pommevit le viconte qui ne savent signer.  
 Yves Larmet V. S. V. R. de Gomenec'h.

B. Noël fils légitime et naturel de Jacques le Duesi et de Marie Ellen  
 son épouse de la maison de portanquen né le vingt six de février mille  
 sept cent cinquante cinq a été le lendemain baptisé dans l'église paroissiale  
 de Gomenec'h par le sousigné recteur en présence du pape quinze fait  
 signer parvain et marvaine sont h. Noël Conan sousigné et  
 Marguerite Ellen de cette paroisse qui ne savent signer.  
 V. S. V. R. de Gomenec'h

B. Philippe fils légitime et naturel de Claude Duiniard et de Marguerite  
 Lechancee son épouse du village de Laulne, né le troisième de Mars mille  
 sept cent cinquante cinq, a été le même sous baptême par le sousigné recteur  
 dans l'église paroissiale de Gomenec'h, en présence du pape quinze fait signer  
 parvain et marvaine sont Philippe de laquel et Angelique le yonebud de la  
 paroisse de saint Gilles le viconte qui ne savent signer. V. S. V. R. de Gomenec'h

B. Francois Marie Morice fils légitime et naturel de Joseph Morice et  
 de Anne le Loppin son épouse de la maison du petit Holland, né le second  
 de Mars mille sept cent cinquante cinq, a été le lendemain baptisé dans  
 l'église paroissiale de Gomenec'h par le sousigné recteur, en présence du  
 pape quinze fait signer parvain et marvaine sont h. G. Francois Conner  
 et Marie Joseph le cloch de cette paroisse sousigné.  
 Marie Joseph se Stocky V. S. V. R. de Gomenec'h.

B. Yves Roban fils légitime et naturel de Michel Roban et de Marie Jeanne  
 son épouse du village de Leovet, né le dix de Mars mille sept cent  
 cinquante cinq, a été le lendemain baptisé sous condition par le sousigné  
 recteur dans l'église paroissiale de Gomenec'h en présence du pape quinze fait  
 signer parvain et marvaine sont Yves Roban et Marie le Caillou de cette  
 paroisse qui ne savent signer. V. S. V. R. de Gomenec'h.

B. Etienne Collet fils légitime et naturel de Francois Collet et Françoise le Page son épouse  
 du village de Tréguhamon, né le douze de Mars mille sept cent cinquante cinq, a été le  
 lendemain baptisé par le sousigné recteur dans l'église paroissiale de Gomenec'h, en présence  
 du pape quinze fait signer parvain et marvaine sont Etienne Collet et Françoise le Page  
 de la paroisse de Lannebest dite de saint Pierre qui ne savent signer.  
 V. S. V. R. de Gomenec'h